

AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURE

LE FRAC BRETAGNE RECRUTE UN DIRECTEUR/ UNE DIRECTRICE.

Poste à pourvoir au plus tard le 1^{er} juillet 2027

PRÉAMBULE

Créé en 1981 et devenu en 2013 établissement public de coopération culturelle à l'initiative de l'État, de la Région Bretagne et de la Ville de Rennes, le Frac Bretagne est investi des missions d'intérêt général suivantes :

- la constitution, l'enrichissement et la conservation d'une collection d'art contemporain par l'acquisition et la commande d'œuvres représentatives de la diversité des formes et modes d'expression artistique ;
- la diffusion de la collection sur le territoire métropolitain régional, national, international à travers l'organisation d'expositions dans et hors les murs, le prêt et le dépôt d'œuvres, l'édition, la mise en œuvre d'un programme de rencontres et d'événements ;
- la sensibilisation et la formation à toutes les formes de la création contemporaine menées auprès des publics les plus larges ;
- la poursuite et le renforcement des partenariats confortant la présence de l'établissement sur le territoire métropolitain et régional.

Le mouvement de démocratisation culturelle s'est traduit par de nouveaux lieux de diffusion et de création, la formation et l'émergence de nombreux artistes et un élargissement sans précédent des publics. Sans renoncer à l'ambition artistique, sans opposer la recherche artistique et les pratiques culturelles, la nouvelle direction du Frac Bretagne proposera un projet qui associe, aux côtés des artistes, les habitants et habitantes du territoire dans leur capacité à créer, proposer, participer et qui prendra en compte leurs aspirations, leurs histoires, leurs idées, pour bâtir un projet exigeant et populaire.

Les partenaires publics portent, par ailleurs, une forte attention à ce que le Frac soit exemplaire en matière de lutte contre les violences et les discriminations. Plus largement, le Frac intègre dans toutes les dimensions de son projet les questions d'égalité des genres, de diversité et d'éco-responsabilité.

MISSIONS

Les missions du Frac Bretagne sont régies par les textes réglementaires en vigueur relatifs au label « FRAC ». Les candidats et candidates devront impérativement se référer au Décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques et à l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « FRAC ».

L'établissement déploie ses activités sur le site de Rennes au sein d'un bâtiment propriété de la Région Bretagne mis à disposition de l'EPCC dans le cadre d'une convention d'occupation.

Le/la directeur/trice dirigera l'établissement public Frac Bretagne et à ce titre exercera les missions et activités suivantes :

- conception et mise en œuvre du projet artistique et culturel dont il rend compte de l'exécution au conseil d'administration de l'établissement ;
- définition de la politique d'enrichissement, de valorisation et de gestion de la collection, pilotage du comité technique d'acquisition ;
- direction et encadrement de l'équipe en menant un dialogue social de qualité au sein de la structure ;
- direction, coordination et planification de l'activité ;
- direction administrative et financière de l'établissement ;
- développement des partenariats ;
- suivi et mise en œuvre de la convention d'occupation du bâtiment avec la Région Bretagne.

En outre, il lui sera demandé de :

- définir les orientations d'acquisition en cohérence avec le fonds existant et les enjeux artistiques de la création contemporaine ;
- assurer la bonne conservation de la collection, à travers une politique de conservation préventive ;
- poursuivre et développer la diffusion de la collection, en particulier aux niveaux régional et national, en favorisant les partenariats avec les établissements et acteurs de la scène régionale, ainsi que les coopérations nationales et internationales ;

- accompagner la création artistique par le biais d'expositions, de manifestations, de productions ou coproductions d'œuvres ; d'éditions et de toute autre forme de soutien aux artistes
- développer une politique d'accueil et un volet d'éducation artistique et culturelle volontaristes et innovants.

PROFIL ET COMPÉTENCES REQUISES

Les personnes candidates devront impérativement faire preuve :

- d'une parfaite connaissance de l'histoire de l'art, de la scène de l'art contemporain français et international et de ses réseaux de coopération ;
- d'une expérience de direction avérée à la tête d'un établissement (encadrement d'équipe, prévention des risques psycho sociaux ; gestion administrative, budgétaire...) ;
- d'une capacité à mettre en application concrète les enjeux de droits culturels, d'accessibilité, d'égalité des genres, de diversité et d'éco-responsabilité ;
- d'une capacité à conduire des projets avec les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels ;
- d'un très bon sens des relations publiques et partenariales, d'esprit d'initiative, de créativité, de dynamisme ;
- d'une parfaite maîtrise du français, d'une maîtrise de l'anglais lu, parlé, écrit ;
- Permis B requis ;
- Expérience dans un poste analogue souhaitable.

CANDIDATURES

Les déclarations de candidature comprendront :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation détaillant la conception du poste et les grands axes du projet envisagé, en relation avec les attendus du label et des partenaires publics.

Procédure de sélection

Le recrutement se déroulera en deux temps :

- pré-sélection des candidatures sur la base du parcours professionnel et de la motivation des candidats et candidates ;
- présentation d'un projet par les candidats et candidates présélectionnés devant le jury

Calendrier indicatif

- Résultat de la pré-sélection : courant octobre 2026
- Remise des projets : 3 janvier 2027
- Jury : semaine du 25 janvier 2027

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2026

Envoi dématérialisé (courriel + PJ) avec demande de confirmation de lecture à transmettre à :

Frac Bretagne

À l'attention de Madeleine LOUARN, Présidente

madeleinelouarn@me.com

Ministère de la culture – Direction générale de la création artistique

À l'attention de Marie-Cécile BURNICHON, Déléguée aux arts visuels

isabelle.manci@culture.gouv.fr et alexandra.serve@culture.gouv.fr

Ministère de la culture – Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne

À l'attention de Quentin JAGOREL, Directeur régional

alexandra.aylmer@culture.gouv.fr

Conseil régional de Bretagne

À l'attention de Gaëlle LE STRADIC, Vice-Présidente chargée de la culture

thierry.lenedic@bretagne.bzh

Ville de Rennes

À l'attention de Rozenn ANDRO, Maire-adjointe à la culture

n.ribet@rennesmetropole.fr